

**ANTIMOINE (TRISULFURE D')**  
**POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**ANTIMONIUM CRUDUM**  
**POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**Stibium sulfuratum ad praeparationes homoeopathicas**

Autres titres latins utilisés en homéopathie : **Antimonium sulfuratum nigrum**  
**Stibium sulfuratum nigrum**

Sb<sub>2</sub>S<sub>3</sub>

M<sub>r</sub> 339,7

DÉFINITION

Trisulfure d'antimoine.

*Teneur* : 98,0 pour cent à 102,0 pour cent.

CARACTÈRES

*Aspect* : masse cristalline à reflets métalliques, ou poudre grise.

*Solubilité* : pratiquement insoluble dans l'eau et l'éthanol à 96 pour cent, soluble dans une solution d'hydroxyde de potassium R à 30 pour cent m/m.

IDENTIFICATION

*Opérez sous hotte ventilée.*

A. Dissolvez 50 mg de trisulfure d'antimoine dans 5 mL d'acide chlorhydrique R. Il se dégage du sulfure de dihydrogène qui colore en noir le papier à l'acétate de plomb R.

B. A la solution obtenue dans l'identification A, ajoutez 10 mL d'eau R. La solution donne la réaction de l'antimoine (2.3.1).

ESSAI

*Opérez sous hotte ventilée.*

**Solution S.** Agitez 1 g de trisulfure d'antimoine avec 10 mL d'acide nitrique dilué R. Filtrez.

**Acidité.** À 1 g de trisulfure d'antimoine, ajoutez 10 mL d'eau R. Agitez et filtrez. Au filtrat, ajoutez 0,1 mL de solution de phénolphtaléine R. Le virage au rouge de l'indicateur ne nécessite pas plus de 0,30 mL d'hydroxyde de sodium 0,01 M.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**Arsenic** : au maximum 150 ppm.

Dissolvez 0,100 g de trisulfure d'antimoine dans 5 mL d'*acide chlorhydrique R*. Ajoutez 10 mL d'une solution de *chlorure stanneux R* à 20 g dans 30 mL d'*acide chlorhydrique R* en agitant jusqu'à dissolution complète. Laissez reposer pendant 30 min. Préparez dans les mêmes conditions une solution témoin avec 1,5 mL de la *solution à 10 ppm d'arsenic (As) R*. Si la solution à examiner présente une coloration, celle-ci est inférieure à celle de la solution témoin.

**Cuivre** : au maximum 50 ppm.

A 5 mL de solution S, ajoutez 3 mL d'*ammoniaque concentrée R* et complétez à 50 mL avec de l'*eau R*. Filtrez. A 10 mL de filtrat, ajoutez 1 mL de la *solution de diéthylthiocarbamate de sodium R*. La solution n'est pas plus fortement colorée en jaune qu'une solution témoin préparée simultanément avec un mélange de 0,5 mL de la *solution à 10 ppm de cuivre (Cu) R* et de 9,5 mL d'*eau R*.

**Plomb** : au maximum 50 ppm.

Spectrométrie d'absorption atomique. (2.2.23, *Procédé I*)

*Solution à examiner*. Solution S.

*Solutions de référence*. Préparez les solutions de référence à partir de la *solution à 10 ppm de plomb (Pb) R* diluée dans l'*acide nitrique dilué R*.

*Source* : lampe à cathode creuse de plomb.

*Longueur d'onde* : 283,3 nm.

*Flamme* : air-acétylène.

## DOSAGE

*Opérez sous hotte ventilée*.

Dissolvez 0,100 g de trisulfure d'antimoine dans 30 mL d'*acide chlorhydrique R*. Ajoutez 30 mL d'*eau R* et maintenez à ébullition jusqu'à élimination du sulfure de dihydrogène. Ajoutez 0,2 mL de la *solution de méthylorange R* et titrez avec précaution à 50-60 °C avec le *bromate de potassium 0,0167 M*.

1 mL de *bromate de potassium 0,0167 M* correspond à 8,49 mg de  $Sb_2S_3$ .

*La première dilution hahnemannienne liquide est la 3 CH obtenue par dissolution d'une partie de la deuxième trituration centésimale hahnemannienne dans 49,5 parties d'eau puis 49,5 parties d'éthanol à 60 pour cent V/V R.*

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*